



110461 - Nourrir des oiseaux dans les cimetières en guise d'aumône pour les morts

question

En visitant le cimetière après le décès de mon père, j'ai constaté que des gens nourrissaient des oiseaux le vendredi pour en faire une aumône à leurs morts. Est-ce juste ? La récompense parviendra-t-elle aux morts ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand un musulman veut accomplir un acte utile à l'un de ses proches défunts, il peut lui dédier une aumône avec l'intention que la récompense lui profite. Ceci s'atteste dans ce hadith rapporté par Aïcha (p.A.a) selon lequel un homme a dit au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) : « Ma mère est brusquement morte. Je crois que s'elle pouvait dire un dernier mot, elle parlerait d'aumône. Serait-elle récompensée si j'en fais à sa place ? »-« oui » Répondit-il.(Rapporté par al-Boukhari,1388 et par Mouslim,1004.

Il est bien connu que le don de nourriture aux oiseaux et autres bêtes est considéré comme une source de récompense pour le musulman. On en trouve la preuve dans ce hadith rapporté par Anas ibn Malick (p.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédictio e salut soient sur lui) : « Chaque fois qu'un musulman plante (un arbre) ou entretient une culture de manière à nourrir un être humain, un oiseau, ou une autre bête, cela vaut une aumône pour lui. » (Rapporté par al-Boukhari,2320 et par Mouslim,1553)

Cependant, il est bien préférable et plus utile de faire une aumône au profit des pauvres et nécessiteux omniprésents partout sur la terre. Car les oiseaux et autres bêtes savent trouver la nourriture mise à leur disposition par Allah.



Quant au fait de réserver le vendredi à la visite des cimetières, on en a souligné le caractère d'acte inventé dans la réponse à la question n° [174753](#).

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos du fait de réserver le vendredi à la visite des cimetières. Voici sa réponse : « Cela ne repose sur aucun fondement. Ce qui est institué c'est de visiter les tombes chaque fois qu'on en a l'occasion, de nuit comme de jour. Réserver un jour déterminé ou une nuit est une innovation sans fondement. Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quiconque introduit dans notre ordre un élément qui n'en fait pas partie, le verra rejeter. » Il a dit encore : « Quiconque accomplit une œuvre contraire à notre ordre la verra rejeter. » Cité par Mouslim d'après Aïcha (p.A.a) Recueil des avis juridiques consultatifs d'Ibn Baz (13/336)

Aussi convient-il de savoir que ce n'est pas seulement l'offre de nourriture ou le don en espèce qui profitent au mort puisqu'il existe bien d'autres choses pouvant lui profiter. La meilleure et la plus utiles en est la prière pour lui. Voir la réponse à la question n° [763](#).

Allah le sait mieux.